

RÉNOVATION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS,



11
JAN

PEUT-ON SE RÉJOUIR DE LA PROCHAINE RÉFORME ?

Dans sa frénésie de réformes, le ministre de l'Éducation, Gabriel Attal, a annoncé vouloir réformer les modalités de recrutement et la formation initiale des enseignants. Le 8 novembre, il proposait trois scénarii aux syndicats avec une préférence pour une hypothèse fondée sur un recrutement à bac + 3 pour tous les professeurs (*écoles, collèges & lycées*) avec une certification à bac + 5. Pourquoi pas ? Toutefois, pourquoi ne pas envisager de diversifier les modalités de recrutement et de formation ? La diversité étant source de performance, une arme fatale pour le développement de notre institution.

FORMER QUELS ENSEIGNANTS, OÙ, ET POUR ASSURER QUELLES MISSIONS ?

La profonde crise du recrutement oblige à remettre ce sujet en chantier même si les changements de concours et des « *maquettes* » de formation n'ont pas cessé depuis les 15 dernières années !

Avec le scénario préféré de Gabriel Attal, on échapperait à une différenciation des concours selon les niveaux d'enseignement. Mais, comme bien souvent, le diable est dans les détails. Il faut se poser la question de la forme du concours, de l'organisation de la formation proposée et des conditions de vie des futurs enseignants durant ces deux (voire trois) années de formation. D'ailleurs, le recrutement au niveau du bac, évoqué par le Président Macron, ne devrait pas être un tabou, tant dans l'enseignement primaire que dans la voie professionnelle.

L'uniformisation du mode de recrutement imposée par la masterisation, voulue par le Président Sarkozy, est un non sens. Elle retarde de plusieurs années l'entrée dans la fonction publique. En outre, c'est un élément de discrimination sociale. En effet, tous les excellents bacheliers n'ont pas les moyens financiers de poursuivre cinq années d'études supérieures. L'entrée par voie de concours à l'école normale permettait d'acquérir une indépendance financière, garante d'études passées dans des conditions optimales.

Gabriel Attal reconnaît l'importance d'un concours et d'une formation rénovées pour recruter et former des enseignants destinés à éduquer les citoyens du XXI^e siècle. Il souligne leur impact crucial sur l'avenir et l'attractivité de la profession. Les questions à considérer incluent bien évidemment les types d'enseignants à former, leurs missions, ainsi que la pédagogie à adopter.

Une autre question est de savoir où former les futurs enseignants. Dans les déclarations initiales de Gabriel Attal (*et d'Emmanuel Macron*), il y avait le projet de dessaisir l'université de la formation des enseignants pour la confier à des Ecoles (normales) pilotées par l'Éducation nationale. Les menaces sur les Inspé ne sont pas complètement écartées, mais il semblerait que l'institution demeure, en lien avec l'université, c'est un progrès car cela garantit a priori leur indépendance. À cet égard, pourquoi ne pas conserver les deux structures qui présentent chacune un intérêt certain, et laisser le choix aux stagiaires ?

Le SNETAA-FO rappelle la tendance constante sous l'ère Blanquer d'un "formatage des enseignants", les obligeant à suivre les instructions officielles, les "bonnes pratiques" définies par les experts, et des méthodes pédagogiques contrôlées par l'inspection. Il convient de mettre en lumière une augmentation des injonctions dans les programmes scolaires, avec la tentation d'imposer des manuels de référence. La caporalisation en marche risque de transformer la nature même du métier enseignant. Et on peut se demander si cette évolution vers un métier d'exécution est le meilleur moyen de redonner de l'attractivité à la profession. Pour Force Ouvrière, les futurs enseignants ont besoin d'autonomie, de pouvoir d'agir et d'une formation qui les place dans une posture réflexive d'experts de leurs pratiques. C'est pourquoi la question de la pédagogie qu'ils reçoivent ou subissent en formation est une question cruciale. **On enseigne comme on a été formé.**

LA FORMATION ACTUELLE N'EST PAS EXEMPTÉ DE CRITIQUES

On entend trop souvent parler en salle des profs d'un sentiment d'infantilisation et d'une impression de déconnexion du terrain. La formation est perçue comme trop directive ou prescriptive et en décalage avec la réalité des cours en classe des futurs enseignants. De facto les formateurs des Inspé doivent aussi faire leur aggiornamento sur la pédagogie qu'ils pratiquent et leurs rapports au « terrain », pour gagner en légitimité et éviter une partie des critiques qui leur sont adressées.

Depuis quinze ans, les enseignants ont au minimum un diplôme de niveau bac+5. Ne faudrait-il pas enfin admettre qu'ils sont formés pour assumer des responsabilités et travailler en équipe en tant que cadres. Cela supposerait de leur reconnaître une réelle autonomie dans leur travail, non pas pour s'éloigner du collectif sous prétexte de "liberté pédagogique", mais au contraire pour collaborer entre eux, afin d'atteindre les objectifs fixés par notre institution. Loin de la « prolétarisation », nous avons besoin d'« ingénieurs » pédagogiques, qui soient rémunérés comme tel. Ce serait probablement le meilleur moyen de redonner de l'attractivité à ce métier.

UNE SUCCESSION DE RÉFORMES RATÉES

Certes, les plus anciens se rappellent surtout des écoles normales... Mais, depuis trente ans il y a de quoi s'y perdre dans toutes les réformes mises en œuvre : des IUFM aux INSPÉ en passant par les ESPÉ, on a assisté à une succession de réformes depuis 30 ans. Les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) naissent en 1990 avec la volonté d'abriter sous le même toit la formation des enseignants du primaire et du second degré. Le concours est alors à Bac+3. Après le concours, on est « stagiaire » et on se forme tout en gérant une classe la moitié de son temps.

Après la réforme Darcos en 2013, qui contraint les lauréats du concours à faire classe à temps plein, la loi de Refondation de l'école de Vincent Peillon rétablit une formation conséquente en instituant les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ). Puis en 2017, avec Jean-Michel Blanquer, ce sont les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) qui viennent les remplacer, avec la création du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Le concours est alors à Bac+4 (M1)

Puis, en 2021, le concours est déplacé et conditionné à l'obtention d'un M2 (bac+5). De plus, les étudiants inscrits en master Meef doivent, selon plusieurs modalités, assurer des cours pour un tiers du temps. Ils et elles sont à temps plein après l'obtention du concours. Les effets de cette ultime réforme apparaissent très vite : une dernière année intenable et un assèchement du « vivier » de candidats. La crise du recrutement sera-t-elle résolue avec cette énième réforme ?

UN PROJET DE RÉFORME EN TROMPE-L'OEIL

Il faut reconnaître qu'il y a au moins une bonne nouvelle dans cette proposition ministérielle c'est qu'on considère de la même manière les professeurs du primaire et du secondaire. Ce qui n'était pas le cas dans les précédents projets. Même si la proposition ne semble pas convenir à tout le monde, cette architecture ressemble à ce que nous proposons depuis au moins une décennie.

Plutôt que de se limiter à une formation entamée dès le bac, le choix de placer le concours de professeur des écoles en fin de L3 peut paraître comme un choix pertinent, qui combine la formation académique avec un temps significatif pour la formation professionnelle. In fine, les deux alternatives ne sont pas exclusives. On peut intégrer une école normale du XXI^{ème} siècle (à la sortie du bac) et préparer une Licence à l'université. Les cursus à double diplôme existent maintenant dans toutes les grandes universités. Le Président estimait début septembre que « certains de nos enseignants rentrent après un cursus universitaire qui est totalement disproportionné et parfois décorrélé de ce qu'ils vont faire ». Les propos méritent d'être entendus, ... même si certains jugent cette position "rétrograde" !

À l'évidence, il y a de trop nombreuses zones d'ombre. La première concerne le statut et la rémunération de la période de « stage » qui se trouve rallongée. S'il s'agit comme actuellement d'un statut d'apprenti où on est payé pour faire cours à un rythme élevé, il y a encore des progrès à faire ! Il faut rappeler qu'auparavant jusqu'à la dernière réforme, les stagiaires en M2 étaient rémunérés comme des profs pour passer la moitié de leur temps en formation et l'autre en responsabilité. Si l'on veut revenir à une situation meilleure, cette nouvelle réforme aura un coût budgétaire. Mais améliorer les conditions d'entrée dans le métier avec des années de formation, ça se paye ! On peut craindre toutefois que les stagiaires soient (à nouveau) considérés comme des « moyens » et affectés là où on aura besoin d'eux, et non pas là où ils pourraient se former dans de bonnes conditions.

L'autre zone d'ombre c'est la nature des concours d'entrée et les modalités d'évaluation en fin de stage. Quelle part pour le pédagogique et l'académique ? Comment concilier la logique universitaire et la formation professionnelle ? Quelle pédagogie pour la formation ? L'enfer est toujours dans les détails !



JANVIER